Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ

Arrêté du 27 octobre 1998 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics

NOR : *MESS9823384A*

La ministre de l'emploi et de la solidarité,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 162-17-1 ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 601, L. 601-6, L. 618 et L. 619 ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 281 *octies* ;

Vu le décret n° 82-253 du 16 mars 1982 portant application de l'article L. 619 du code de la santé publique ;

Vu les avis de la Commission de la transparence,

Arrête :

Art. 1er. – La liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – Le directeur général de la santé et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 octobre 1998.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de la sécurité sociale,
R. BRIET

Par empêchement du directeur général de la santé :
Le chef de service,
E. MENGUAL

ANNEXE

PREMIÈRE PARTIE

Sont inscrites sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics les spécialités suivantes :

343 534-2 Oxygène médical AGA Médical 200 bar (oxygène), gaz pour inhalation, bouteille de 2 l en aluminium ou en acier (corps et ogive peints en blanc, mention « gaz à usage médical »), munie d'un robinet en laiton avec raccord de sortie spécifique (laboratoires AGA Médical SA).

343 535-9 Oxygène médical AGA Médical 200 bar (oxygène), gaz pour inhalation, bouteille de 2 l en aluminium frettée (corps et ogive peints en blanc, mention « gaz à usage médical »), munie d'un robinet en laiton avec manodétendeur-débitmètre de 0 à 5 l/min et prises normalisées (laboratoires AGA Médical SA).

343 536-5 Oxygène médical AGA Médical 200 bar (oxygène), gaz pour inhalation, bouteille de 2 l en aluminium frettée (corps et ogive peints en blanc, mention « gaz à usage médical »), munie d'un robinet en laiton avec manodétendeur-débitmètre de 0 à 15 l/min et prises normalisées (laboratoires AGA Médical SA).

343 540-2 Oxygène médical AGA Médical 200 bar (oxygène), gaz pour inhalation, bouteille de 5 l en aluminium ou en acier (corps et ogive peints en blanc, mention « gaz à usage médical »), munie d'un robinet en laiton avec raccord de sortie spécifique (laboratoires AGA Médical SA).

343 541-9 Oxygène médical AGA Médical 200 bar (oxygène), gaz pour inhalation, bouteille de 5 l en aluminium frettée (corps et ogive peints en blanc, mention « gaz à usage médical »), munie d'un robinet en laiton avec manodétendeur-débitmètre de 0 à 5 l/min et prises normalisées (laboratoires AGA Médical SA).

343 542-5 Oxygène médical AGA Médical 200 bar (oxygène), gaz pour inhalation, bouteille de 5 l en aluminium frettée (corps et ogive peints en blanc, mention « gaz à usage médical »), munie d'un robinet en laiton avec manodétendeur-débitmètre de 0 à 15 l/min et prises normalisées (laboratoires AGA Médical SA).

343 544-8 Oxygène médical AGA Médical 200 bar (oxygène), gaz pour inhalation, bouteille de 15 l en aluminium ou en acier (corps et ogive peints en blanc, mention « gaz à usage médical »), munie d'un robinet en laiton avec raccord de sortie spécifique (laboratoires AGA Médical SA).

343 545-4 Oxygène médical AGA Médical 200 bar (oxygène), gaz pour inhalation, bouteille de 15 l en aluminium frettée (corps et ogive peints en blanc, mention « gaz à usage médical »), munie d'un robinet en laiton avec manodétendeur-débitmètre de 0 à 5 l/min et prises normalisées (laboratoires AGA Médical SA).

343 546-0 Oxygène médical AGA Médical 200 bar (oxygène), gaz pour inhalation, bouteille de 15 l en aluminium frettée (corps et ogive peints en blanc, mention « gaz à usage médical »), munie d'un robinet en laiton avec manodétendeur-débitmètre de 0 à 15 l/min et prises normalisées (laboratoires AGA Médical SA).

343 550-8 Oxygène médical AGA Médical 200 bar (oxygène), gaz pour inhalation, bouteille de 50 l en aluminium ou en acier (corps et ogive peints en blanc, mention « gaz à usage médical »), munie d'un robinet en laiton avec raccord de sortie spécifique (laboratoires AGA Médical SA).

560 574-2 Oxygène médical AGA Médical 200 bar (oxygène), gaz pour inhalation, 8 bouteilles de 50 l en acier, maintenues en position verticale dans un cadre métallique (panneaux peints en blanc avec les mentions « oxygène » et « gaz à usage médical »), reliées par des lyres en cuivre recuit munies de vannes en laiton avec raccord de sortie spécifique (laboratoires AGA Médical SA).

560 577-1 Oxygène médical AGA Médical 200 bar (oxygène), gaz pour inhalation, 16 bouteilles de 50 l en acier, maintenues en position verticale dans un cadre métallique (panneaux peints en blanc avec les mentions « oxygène » et « gaz à usage médical »), reliées par des lyres en cuivre recuit munies de vannes en laiton avec raccord de sortie spécifique (laboratoires AGA Médical SA).

560 578-8 Oxygène médical AGA Médical 200 bar (oxygène), gaz pour inhalation, 28 bouteilles de 50 l en acier, maintenues en position verticale ou horizontale dans un cadre métallique (panneaux peints en blanc avec les mentions « oxygène » et « gaz à usage médical »), reliées par des lyres en cuivre recuit munies de vannes en laiton avec raccord de sortie spécifique (laboratoires AGA Médical SA).

560 580-2 Oxygène médical liquide AGA Médical (oxygène), gaz pour inhalation, en évaporateur mobile de 160 l composé d'un réservoir intérieur en acier résilient à – 196 °C, d'une enveloppe et d'une interparoi constituée d'un isolant thermique sous vide (laboratoires AGA Médical SA).

560 581-9 Oxygène médical liquide AGA Médical (oxygène), gaz pour inhalation, en évaporateur mobile de 200 l composé d'un réservoir intérieur en acier résilient à – 196 °C, d'une enveloppe et d'une interparoi constituée d'un isolant thermique sous vide (laboratoires AGA Médical SA).

560 582-5 Oxygène médical liquide AGA Médical (oxygène), gaz pour inhalation, en évaporateur mobile de 450 l composé d'un réservoir intérieur en acier résilient à – 196 °C, d'une enveloppe et d'une interparoi constituée d'un isolant thermique sous vide (laboratoires AGA Médical SA).

560 583-1 Oxygène médical liquide AGA Médical (oxygène), gaz pour inhalation, pour évaporateur fixe, par fraction de 100 l (soit 85,4 m³ de gaz sous pression de 1 bar à 15 °C) (laboratoires AGA Médical SA).

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ

Arrêté du 15 décembre 2000 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics

NOR : *MESS0023940A*

La ministre de l'emploi et de la solidarité,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 162-17-1 ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 5121-1 (5°), L. 5121-8, L. 5123-2 et L. 5123-3 ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 281 *octies* ;

Vu le décret n° 82-253 du 16 mars 1982 portant application de l'article L. 619 du code de la santé publique ;

Vu l'avis de la Commission de la transparence,

Arrête :

Art. 1er. – La liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – Le directeur général de la santé et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 décembre 2000.

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :	Par empêchement du directeur général de la santé :
Le sous-directeur du financement du système de soins,	*L'administratrice civile,*
P. RICORDEAU	H. SAINTE-MARIE

ANNEXE

Sont inscrites sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics les spécialités suivantes :

560 581-9 Oxygène médical liquide Aga Medical, gaz pour inhalation en évaporateur mobile de 210 l composé d'un réservoir intérieur en acier résilient à – 196 °C, d'une enveloppe et d'une interparoi constituée d'un isolant thermique sous vide (laboratoires Aga Medical).

562 540-8 Oxygène médical liquide Aga Medical, gaz pour inhalation en évaporateur mobile de 600 l composé d'un réservoir intérieur en acier résilient à – 196 °C, d'une enveloppe et d'une interparoi constituée d'un isolant thermique sous vide (laboratoires Aga Medical).

353 944-9 Oxygène médical liquide Aga Medical, gaz pour inhalation en récipient cryogénique mobile de 160 l composé d'un réservoir intérieur en acier résilient à – 196 °C, d'une enveloppe et d'une interparoi constituée d'un isolant thermique sous vide (laboratoires Aga Medical).

353 945-5 Oxygène médical liquide Aga Medical, gaz pour inhalation en récipient cryogénique mobile de 210 l composé d'un réservoir intérieur en acier résilient à – 196 °C, d'une enveloppe et d'une interparoi constituée d'un isolant thermique sous vide (laboratoires Aga Medical).

353 946-1 Oxygène médical liquide Aga Medical, gaz pour inhalation en récipient cryogénique mobile de 450 l composé d'un réservoir intérieur en acier résilient à – 196 °C, d'une enveloppe et d'une interparoi constituée d'un isolant thermique sous vide (laboratoires Aga Medical).

353 947-8 Oxygène médical liquide Aga Medical, gaz pour inhalation en récipient cryogénique mobile de 600 l composé d'un réservoir intérieur en acier résilient à – 196 °C, d'une enveloppe et d'une interparoi constituée d'un isolant thermique sous vide (laboratoires Aga Medical).

353 943-2 Oxygène médical liquide Aga Medical, gaz pour inhalation, oxygène médical liquide pour récipient cryogénique fixe, par fraction de 100 l (soit 85,4 m³ de gaz sous pression de 1 bar à 15 °C) (laboratoires Aga Medical).

Journal Officiel du 24 février 2004

Arrêté du 12 février 2004 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics

NOR : *SANS0420507A*

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 281 *octies* ;

Vu le décret n° 82-253 du 16 mars 1982 portant application des articles L. 618 et L. 619 (L. 5123-2 et L. 5123-3) du code de la santé publique ;

Vu les avis de la Commission de la transparence,

Arrête :

Art. 1er. – La liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – Le directeur général de la santé et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 2004.

ANNEXE

PREMIÈRE PARTIE

Les spécialités pharmaceutiques suivantes sont inscrites sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics :

564 517-3	OXYGENE MEDICAL LIQUIDE AGA MEDICAL, gaz pour inhalation en évaporateur mobile de 240 l composé d'un réservoir intérieur en acier résilient à – 196 °C, d'une enveloppe et d'une interparoi constituée d'un isolant thermique sous vide (laboratoires AGA MEDICAL).
362 763-3	OXYGENE MEDICAL LIQUIDE AGA MEDICAL, gaz pour inhalation en récipient cryogénique mobile de 240 l composé d'un réservoir intérieur en acier résilient à – 196 °C, d'une enveloppe et d'une interparoi constituée d'un isolant thermique sous vide (laboratoires AGA MEDICAL).
564 520-4	OXYGENE MEDICAL LIQUIDE AGA MEDICAL, gaz pour inhalation en évaporateur mobile de 660 l composé d'un réservoir intérieur en acier résilient à – 196 °C, d'une enveloppe et d'une interparoi constituée d'un isolant thermique sous vide (laboratoires AGA MEDICAL).
362 765-6	OXYGENE MEDICAL LIQUIDE AGA MEDICAL, gaz pour inhalation en récipient cryogénique mobile de 660 l composé d'un réservoir intérieur en acier résilient à – 196 °C, d'une enveloppe et d'une interparoi constituée d'un isolant thermique sous vide (laboratoires AGA MEDICAL).